

AFFAIRE N° 17. - Marché de gré à gré à passer avec l'ENTREPRISE OULIA-FORT pour les travaux de prolongement de la rue du BOIS-de-NEPHEZ entre la rue BROUET et la CITE SCOLAIRE du BOURG.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

A la suite de l'adjudication du 9 MAI 1969 qui a été déclarée infructueuse, Monsieur l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées a entrepris de consulter les entrepreneurs de manière à pouvoir faire réaliser ces travaux dans la limite des crédits disponibles.

L'ENTREPRISE OULIA-FORT ayant accepté d'exécuter lesdits travaux pour un montant de 14 450 300 Frs CFA, je vous demande de bien vouloir approuver le marché de gré à gré à passer avec cette entreprise.

Le financement de cette opération sera réalisé au moyen de l'emprunt de 15 000 000 de Frs CFA que la Commune a contracté auprès de la CAISSE D'EPARGNE et de PREVOYANCE et obtenu en 1968.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé

Saint-Louis, le 5 Août 1969

Paul R. Diefel

Le Secrétaire Général

Signature: H. Kessibi

pour copie certifiée conforme

le Directeur des Affaires Financières et P. S.

Signature: O. HOAREW